



**Taussac**  
**— la —**  
**Billière**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le 24 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, MAS Serge, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents avec pouvoir : POUJOL Jean-Jacques (pouvoir à Bernard VINCHES)  
CORBEIL Carine (pouvoir à Magali ROUAUD)

Absents excusés : MARTIN Mark.

Date de convocation du Conseil : Le 17/01/2022.

Secrétaire de séance : Christiane CAUQUIL.

## **APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.12.2021**

Le compte rendu n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

## **2022-001 CESSIONS DE PARCELLES A LA BILLIERE POUR AIRE DE LOISIRS**

Le maire informe le conseil que plusieurs propriétaires se sont engagés à donner un terrain à la commune pour créer une aire de loisir pour les habitants de La Billière et qu'il convient d'effectuer le transfert de propriété chez un notaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner suite à cette opération et autorise le maire à signer les actes chez Me PUIG notaire à Lamalou les bains.

## **2022-002 REVISION DES LOYERS D'HABITATION POUR 2022**

Le maire informe le conseil de la variation de l'Indice de référence des loyers à fin 2021 (+1,61%).

Le conseil décide à l'unanimité de reporter cette augmentation sur les 5 locations d'habitations communales.

## **2022-003 DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES**

Le maire informe le conseil municipal que les services d'Hérault Ingénierie finalisent le projet de création d'une salle multi-activités aux Cambous.

A ce stade de l'étude, il convient de solliciter les subventions pour financer ce projet sachant qu'il ne pourra se réaliser qu'avec un montant significatif d'aides, dans le cas contraire il sera abandonné.

Après délibération, le conseil à l'unanimité autorise le maire à solliciter un maximum de subventions pour financer ce projet.

## **ADHESION A LA NOUVELLE CONVENTION HERAULT ENERGIES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Cette question est retirée pour manque d'information complémentaire et sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

### **2022-004 OPERATION 8000 ARBRES 2022**

Le maire avait demandé lors d'un précédent conseil de répertorier les besoins en arbres d'ornement sur l'espace public des différents villages.

Les conseillers de La Billière, Les Cambous et Taussac font des propositions pour obtenir des arbres d'essences diverses à l'automne prochain, arbres offerts par le Département.

Le conseil municipal valide cette demande à l'unanimité et autorise le maire à en passer commande.

### **REGULARISATION DE LA NUMEROTATION SUR LE CHEMIN DU CHAMP DES VIGNES à L'HORTE**

Suite à plusieurs remarques sur des numéros doublons, le conseil constate que la numérotation des résidences sur ce secteur est pour le moins confuse.

Le conseil après délibération décide de ne pas reprendre entièrement la numérotation de cette voie et de changer seulement les numéros en doublons.

### **POLITIQUE D'EXTENSION DES RESEAUX EN ZONE AU**

Le maire informe le conseil sur la problématique d'extension des réseaux en zone AU du PLU.

Dans les conditions actuelles, la commune ne prendra pas en charge ces extensions.

Dans l'avenir, il conviendra d'être vigilant sur ces zones dans le futur PLUi et assortir ces zones d'une taxe d'aménagement majorée qui financerait ces extensions.

### **PROBLEMES LA SESQUIERE : STATIONNEMENT, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, BACS A DECHETS ABANDONNES, PANNEAU ENLEVE, RATS...**

Le maire informe le conseil des nombreuses plaintes ou remarques reçues des habitants du hameau souvent justifiées et jugées inacceptables.

Un arrêté va être pris pour interdire le stationnement sur la partie publique de la place et le panneau va être remplacé pour le matérialiser. Un contrôle de gendarmerie sera mis en place dans le cadre des nouveaux accords « commune-gendarmerie ».

Le domaine public ne doit pas être occupé par du mobilier comme c'est le cas aujourd'hui.

Des mesures sont prises en collaboration avec le service déchets de Grand Orb pour les bacs « abandonnés » qui iront jusqu'à la suppression des bacs concernés.

Concernant les rats, un devis de dératisation est demandé à un professionnel. Parallèlement le conseil souhaite que le propriétaire du poulailler concerné prenne les mesures qui s'imposent pour assainir cet endroit.

### **2022-005 DEBAT SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX**

Le maire expose au conseil que l'ordonnance N°2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection Sociale Complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de cette ordonnance soit avant le 18/02/2022.

Cette obligation s'impose à toutes les collectivités et n'est pas soumise au vote.

Compte tenu des éléments exposés, l'assemblée délibérante prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de Protection Sociale Complémentaire des agents territoriaux, prend acte du projet des centres de gestion de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance, donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les centres de gestion afin de connaître les intentions et les souhaits des collectivités en matière de prestations sociales complémentaires.

Le conseil valide le contrat groupe d'assurance statutaire 2022-2025 proposé par GRAS-SAVOYE / GENERALI pour les deux agents territoriaux en fonction sur la commune.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Serge MAS, adjoint aux travaux, fait le point des travaux en cours et terminés, il évoque l'aménagement de la rue du Nord à La Billière à la suite de la reconstruction du mur de soutènement ainsi que la nécessité de refaire une partie du réseau des eaux usées rue de la mairie à l'Horte. La réfection du chemin de Taussac à La Sesquière et des aménagements aux Cambous sont projetés.
- Samuel BOISSERON demande la possibilité de poser un brise-vue sur le grillage de la station d'épuration de Maurian.
- Le maire informe le conseil du courrier reçu d'une habitante de Maurian, d'une demande de concession au cimetière de Maurian, du projet de Grand Orb de créer des aires de compostage partagées.
- Le sondage sur l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas remporté le succès escompté auprès des habitants. Trop peu de réponses ont été reçues. Une relance va être effectuée.
- Le maire informe le conseil municipal de l'ouverture de l'enquête publique pour la DUP des 4 sources qui sera disponible en mairie à compter du 21 février 2022 pour 3 semaines.
- Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochain, les législatives les 12 et 19 juin 2022.

Plus rien n'étant à libérer la séance est levée à 19h30.

Le Maire  
Bernard VINCHES

